

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DU 9 AU 23 FÉVRIER 2018 RÉFECTION DE LA COUCHE DE ROULEMENT DE LA CHAUSSÉE | MARE-CAFÉ

LE GOSIER, 9 FÉVRIER 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre des travaux de réfection de la couche de roulement de la chaussée dans le secteur de Mare-Café, la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés du vendredi 9 au vendredi 23 février 2018.

Ainsi, la circulation sera alternée du lundi au vendredi de 7h à 15h.

Aussi, le stationnement sera interdit de part et d'autre de la chaussée pendant toute la durée des travaux. La vitesse de tous les véhicules circulant sur la route de Mare-Café sera limitée à 50 km/h.

Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.